

ACCUEIL DES ENFANTS DE PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Ce dispositif vise à accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Les enfants sont accueillis au sein de l'école **primaire de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE**. Le groupe ne peut excéder 10 enfants maximum. Les enfants sont accompagnés par un enseignant volontaire et un personnel communal (ATSEM) selon les horaires d'ouverture habituels de l'école du lundi au dimanche.

Les besoins de garde en dehors de ces horaires sont assurés par les personnels mis à disposition par la mairie de Saint Laurent de la Cabrerisse.

CONDITIONS D'ACCES AU DISPOSITIF

- Un des deux parents doit être personnel indispensable pour la gestion de la crise sanitaire selon les catégories arrêtées : **produire un justificatif professionnel**
- Ne pas disposer d'un autre mode de garde : **produire une attestation sur l'honneur**

Ces documents seront communiqués à la directrice de l'école et transmis au personnel chargé de l'inscription.

INSCRIPTION

Le nombre limité de places nécessite une communication anticipée de vos besoins : jours et horaires.

Pour procéder à l'inscription : Contacter la mairie de Saint Laurent de la Cabrerisse au 04 68 44 01 53 de 8h à 12h et de 14h à 17h, **au plus tard le jeudi** pour la semaine suivante.

(Pour l'accueil des enfants de 10 semaines à trois ans, composer le 04 68 41 39 17)

HORAIRES

Accueil extra-scolaire : 8h - 9h / 12h - 14h / 17h - 18h (possible aménagement des horaires)

Accueil enseignant – ATSEM : 9h -12h / 14 h-17h

CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE DES ENFANTS DE PS ET MS

Le matériel mis à disposition dans l'école servira à la proposition d'activités pour votre enfant d'âge maternelle.

CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE DES ENFANTS DE GS au CM2

L'enfant viendra avec le matériel et les activités nécessaires à la poursuite de sa scolarité en période scolaire. Il disposera du matériel mis à sa disposition en dehors des périodes scolaires (mercredi, samedi, dimanche, périodes fériées et vacances)

LES MESURES D'HYGIENE

Cet accueil est réalisé dans le respect très strict des gestes barrières et de la distanciation sociale. Les recommandations sanitaires y sont scrupuleusement suivies, à savoir le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des écoles, la présence de savon et d'essuie-mains jetables en quantité suffisante.

- Fournir un change à l'enfant
- L'enfant portera une protection type blouse/tablier de peinture, remise à son entrée dans l'école et retirée au départ de l'école. Elle sera lavée quotidiennement et nominative. Pour les plus jeunes, la tenue sera fournie. Pour les enfants du CP au CM2, le parent fournira la tenue qui restera à l'école.
- Les enfants seront invités à se laver les mains très régulièrement.
- Le passage aux toilettes et le mouchage des enfants nécessitent le port de masque et de gants.
- Fournir des mouchoirs jetables
- Les locaux seront nettoyés et désinfectés tous les soirs (sols javellisés, poignées de porte et interrupteurs désinfectés).
- Le matériel et les jeux mis à disposition des enfants ne sont pas échangés par les enfants. Ils sont immédiatement isolés après usage et déposés dans un bac puis désinfectés.
- Les lits des jeunes enfants seront nettoyés chaque jour.

Vous devez impérativement signaler toute information relative à l'état de santé de l'enfant (allergies alimentaires, allergies médicamenteuses, allergies diverses...) lors de l'inscription. La fiche renseignée sera communiquée à l'enseignant présent.

ORGANISATION

ACCUEIL DES ENFANTS : Il s'effectue à la porte de la salle de psychomotricité, de 8h jusqu'à 9h pour les enfants qui bénéficient d'un temps de garderie et à 9h par l'enseignant dans le respect des distances sociales imposées.

AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE COMMUNE :

- Passage aux toilettes
- Lavage des mains
- Dépôts des effets personnels

SIESTE DES PS : sur des lits ou tapis de sol dans l'espace aménagé dans la salle de psychomotricité sous la surveillance de l'enseignant ou du personnel communal.

MATERIEL et MOBILIER A DISPOSITION DES ENFANTS : désinfecté quotidiennement. Les entrées de matériel dans l'école sont limitées au strict nécessaire.

MANIPULATIONS PAR LES ADULTES : L'usage des gants est limité au mouchage pour les plus petits et la gestion du passage aux toilettes. La fréquence de leur usage nécessite un changement toutes les heures.

LE REPAS : préparé par les familles et déposé à l'accueil. Il sera mis au frais et réchauffé par le personnel communal (privilégier les repas froids).